

## **BUREAU DU CONSEIL DE FONDATION**

### **Communiqué du Bureau relatif aux séances des 10 mars et 14 avril 2008**

Depuis le dernier Conseil de Fondation du 25 février 2008, le Bureau a tenu deux séances, le 10 mars et le 14 avril 2008, lors desquelles il a abordé les points suivants :

#### ***Révision de la CCT***

Le Bureau a pris connaissance de l'avancement des travaux du groupe chargé de la 3ème révision de la CCT, la pierre d'achoppement étant la problématique de la formation et du perfectionnement professionnel ainsi que la volonté de l'employeur d'introduire une obligation, pour les employés concernés, de rester en poste un certain temps à l'issue d'une formation financée par la FASE.

Des discussions sont également en cours sur les nouvelles dispositions à introduire dans la CCT ou des précisions à apporter sur le secret de fonction, le droit d'être entendu ou l'évaluation périodique et les entretiens avec le personnel, notamment.

#### ***Formation du personnel***

Le Bureau s'est également vu présenter l'organisation et les thématiques prévues pour les prochaines sessions des séminaires d'information-formation destinées au personnel de la FASE qui devraient être géographiquement décentralisées. Elles se tiendront entre le 5 mai et le 2 juin prochain, et auront pour thèmes la méthodologie de projet et l'évaluation des actions.

Un autre séminaire sur l'évaluation des actions sera organisé en novembre 2008 et aura pour but de présenter, aux professionnels, les outils proposés par la CEP (« panoplie SEPO ») en vue d'une formation à leur utilisation.

#### ***Financement des postes de travail***

Les sollicitations de la Fondation pour obtenir une subvention complémentaire en provenance du Fonds d'équipement communal, n'ont toujours pas reçu de réponse à ce jour de la part de l'Etat.

La FASE devra démontrer les efforts réalisés jusqu'ici pour un retour à l'équilibre budgétaire, afin de justifier sa demande, le soutien de l'ACG lui étant acquis.

Le Bureau a été informé que la commission des finances travaille sur les différentes hypothèses qui permettraient de revenir à l'équilibre financier de la Fondation. Dans l'intervalle, l'option de l'engagement d'un 3ème Responsable de secteur région /TSHM a été différée.

#### ***Tarifs des centres aérés***

Le Bureau a pris connaissance des premiers résultats d'une petite enquête effectuée auprès des Centres organisateurs, qui ont conduit la commission Action-Centres à :

- *demander au Bureau de confirmer le tarif unique 2007 et de rendre son application obligatoire dans tous les centres aérés dès 2008,*
- *récolter tous les documents existants issus d'études et de constatations faites sur le terrain au sujet des incidences de l'application de ces nouveaux barèmes,*
- *préparer un questionnaire plus détaillé, à envoyer aux Centres avant l'été 2008.*

Plusieurs Centres n'appliquant toujours pas ce tarif unique, le Bureau a décidé que les appuis complémentaires d'été, financés par la FASE, seraient désormais conditionnés au respect du tarif unique des centres aérés indiqué par la FASE.

#### ***Décision finale de l'AFC concernant la TVA***

L'Administration fédérale des contributions a pris en compte les arguments développés par la FASE et a ainsi décidé d'exclure du champ de l'impôt (période 2002 à 2007) la mise à disposition de personnel d'animation. Le montant du reliquat TVA (exercices 2002 à 2007) a pu ainsi être ramené à Fr. 116'400.-- intérêts compris.



Pour éviter le risque d'un assujettissement à la TVA, la mise à disposition de personnel fera l'objet, dès 2008, de factures entre la FASE et les communes concernées qui déduiront ensuite les montants correspondants des subventions à octroyer aux Centres.

### ***Comptes 2007 : bouclage final et contrôle externe***

Les comptes 2007 ont été examinés minutieusement par la commission des finances, en présence des représentants de l'organe de contrôle. Les résultats de l'exercice 2007 ont également été présentés au Bureau tout comme ils le seront, ce soir, au Conseil de Fondation, appelé à se prononcer sur ces comptes.

### ***Situation concernant le « service paies »***

En raison des difficultés auxquelles la FASE est toujours confrontée vis-à-vis de l'Office du personnel de l'Etat en charge du service des paies, et de l'impossibilité pour le SAFASE d'accéder aux fichiers de l'Etat pour y apporter les modifications qui s'imposent, le Bureau envisage de dénoncer la convention de collaboration qui lie la FASE à l'Office du personnel pour la fin de l'année civile 2008.

En parallèle, des démarches seront entreprises pour rechercher une autre manière de gérer les salaires FASE à partir de 2009. Les scénarios possibles seront présentés et examinés en commission des finances.

### ***Mandat confié à M. Alain Bertrand***

Le Bureau a approuvé le mandat que la commission des finances a confié à M. Alain Bertrand, consultant externe au bénéfice d'une grande expérience professionnelle qu'il mettra à la disposition de la gestion de certains dossiers tels que l'établissement du plan financier pluriannuel, la nouvelle répartition des contributions financières à la FASE entre les communes et l'Etat ainsi que la mise en place de contrôles internes.

M. Bertrand interviendra également au titre de Conseil dans le cadre de la future commission ad hoc « Allocation Ressources ».

### ***Commission ad hoc « Allocation Ressources »***

Le mandat de la commission ad hoc « Allocation ressources » sera soumis à l'approbation du Conseil, sa composition ayant été étudiée pour que l'équilibre entre les partenaires de la Fondation soit respecté au sein de cette nouvelle instance.

Il a toutefois été précisé que les membres de la commission des finances représenteront leur instance respective et que les autres membres représenteront la commission permanente au sein de laquelle ils siègent et par qui ils doivent être désignés.

### ***Changement de délégation du personnel au sein des commissions permanentes de la FASE***

Le Bureau a pris acte du fait que M. Salvatore Cassara succédera à M. Mumenthaler au sein de la commission Action-TSHM.

Mme Gähwiler a en outre été définitivement confirmée à la fonction de déléguée du personnel au Bureau, et continue d'assurer le remplacement de Mme Champod, au sein de la commission Action-Centres, jusqu'à la reprise du travail de cette dernière.

### ***Protocole FASE-Police***

Le Bureau a procédé à un nouveau point de situation sur les objets actuellement en consultation, le protocole FASE-Police devant faire l'objet d'une décision du Conseil ce soir.

### ***Contrat de prestations***

Une dernière version du contrat de prestations, tenant compte des premières remarques enregistrées lors du Conseil de Fondation du 25 février, a été renvoyée aux partenaires, sur laquelle le Conseil devra se prononcer ce soir.

### ***Projet d'étude sur l'insertion des jeunes en rupture***

Le Bureau a pris acte du rapport de la commission Gestion-Formation/Mobilité concernant l'intégration de la fonction d'Assistant socio-éducatif au sein de la FASE, au sujet de laquelle les membres de la commission se sont majoritairement déclarés favorables.



Il a cependant demandé que les moniteurs FASE en fonction depuis 6 ans ou plus soient dénombrés tout comme ceux en cours ou en voie de suivre une formation d'ASE au sein de la FASE, avant de présenter ce rapport au Conseil de Fondation lors de la séance du mois de juin.

#### ***Référentiel organisationnel des Centres***

Le Bureau a également examiné le référentiel organisationnel des Centres, élaboré par la commission Action-Centres dont les membres ont majoritairement considéré que ce document devait constituer un cadre de référence (directive), laissant toutefois à chaque Centre la liberté de calquer son fonctionnement sur l'une des trois variantes reconnues.

Ce point sera présenté au Conseil du mois de juin 2008, la commission devant, sur demande du Bureau, poursuivre ses travaux afin d'intégrer au premier volet de son rapport, un pan sur les relations entre les Centres et la FASE.

#### ***Fonctionnement de la commission Gestion-Formation/Mobilité***

Enfin, les membres du Bureau ont pris connaissance de la lettre que les délégués de l'Etat et des communes ont adressée à la Présidence du Conseil, concernant les dysfonctionnements qu'ils ont constatés au niveau de la commission Gestion-Formation/Mobilité notamment suite à une dernière séance de commission relativement houleuse.

Le sentiment du personnel quant au déroulement des séances étant très différent de celui des délégués de l'Etat, des communes et de la Fédération, le Bureau a décidé d'attendre le point de vue de la Présidente de ladite commission avant de prendre position.

---

*Claude Dupanloup - Secrétaire général de la FASE*